



Demande d'une prime communale pour la réalisation d'un audit énergétique

Je soussigné(e)

Domicilié(e), rue, n° à

Téléphone Mail

sollicite l'octroi de la prime communale pour la réalisation d'un audit énergétique par un auditeur agréé par la Région Wallonne.

Documents requis :

- Facture de l'auditeur
- Preuve de paiement
- Accusé de réception de la Région Wallonne de la Demande de prime « Audit » régionale

La liquidation de la prime peut être effectuée sur le compte bancaire suivant :

BE..... au nom de

Fait à, le

Signature

Commune de
6890 Libin
Service Energie
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.26
r.elmoumen@libin.be

PROCHAINES ÉTAPES :

- ❑ ACCUSÉ DE RÉCEPTION : L'administration communale accusera réception de votre demande de prime par email dans le mois suivant la réception de celle-ci. Le cas échéant, l'accusé de réception fera état des pièces manquantes à votre dossier.
- ❑ DÉCISION : Une fois jugée complète, votre demande de prime sera inscrite à l'ordre du jour du collège communal pour décision.
- ❑ INFORMATION : Vous serez informé dans les 15 jours ouvrables de la suite réservée à votre demande avec mention :
 - Du motif en cas de refus ;
 - De la période de l'année du versement de la prime en cas d'acceptation. Les primes de la communes de Libin sont versées deux fois par an, en juin et décembre.